F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Deux cent deuxième session

Rome, 11-15 novembre 2024

Situation financière de l'Organisation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances
Tél.: +39 06570 54676
Courriel: Aiman.Hija@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

NP829/f

RÉSUMÉ

- Le présent document se divise en deux parties: partie A et partie B.
- La partie A fournit de nouvelles informations au Comité financier sur la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2024.
  - Situation de trésorerie du Programme ordinaire – Au 30 juin 2024, le solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme du Programme ordinaire s'élevait à 528,9 millions d'USD (422,4 millions d'USD au 31 décembre 2023).
  - Obligations liées au personnel – Au 30 juin 2024, le total des obligations contractées au titre des plans en faveur du personnel atteignait 1 000,7 millions d'USD, dont 376,5 millions d'USD non provisionnés (soit 302,0 millions pour l'assurance-maladie après cessation de service, 67,9 millions pour le Fonds des indemnités de départ et 6,6 millions pour l'assurance-maladie après cessation de service – personnel recruté localement). Le sous-financement des obligations contractées au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS) continue de contribuer lourdement au déficit structurel du Fonds général.
  - Placements à long terme – La valeur des placements à long terme au dimanche 30 juin 2024 était de 624,2 millions d'USD (608,1 millions d'USD au 31 décembre 2023). Cette hausse de 16,1 millions d'USD découlait d'une augmentation de la valeur des titres à échéance non déterminée.
  - Déficit du Fonds général et des fonds apparentés – Le déficit du Fonds général a diminué, passant de 877,4 millions d'USD au 31 décembre 2023 à 586,4 millions d'USD au 30 juin 2024, ce qui est dû au fait qu'un seul semestre de dépenses engagées au titre du Programme ordinaire a été comptabilisé par rapport à l'ensemble des recettes provenant des contributions mises en recouvrement en 2024.
- La partie B de ce document fait suite à la demande formulée à l'intention de la Direction par le Comité financier (ou «le Comité»), à sa 199e session, à savoir i) de donner des précisions supplémentaires sur les principaux facteurs ayant contribué au déficit du Fonds général et des fonds apparentés, et ii) de lui communiquer des informations détaillées au sujet des incidences sur la santé financière de l'Organisation qu'aura le remboursement des intérêts courus sur les contributions volontaires aux partenaires fournisseurs de ressources.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note de la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2024 et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2024;**
- **sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
- **a noté que le déficit global tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel;**
- **a pris note des renseignements fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du Programme de coopération technique (PCT) et a souligné qu'il fallait maintenir les dépenses à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
- **a pris note des informations supplémentaires fournies concernant les facteurs expliquant le déficit du Fonds général et des fonds apparentés, ainsi que concernant les incidences sur la santé financière de l'Organisation qu'aura le remboursement des intérêts courus sur les contributions volontaires aux partenaires fournisseurs de ressources sur la santé financière de l'Organisation.**

PARTIE A

Introduction et sommaire

1. La version mise à jour du rapport sur la situation financière de l'Organisation récapitule les résultats non vérifiés pour la période arrêtée au 30 juin 2024. Le présent rapport est structuré comme suit:

- Résultats financiers pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024:
  - i) État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 30 juin 2024, présenté par source de financement, et rappel des soldes au 31 décembre 2023 aux fins de comparaison – Tableau 1
  - ii) État des recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour le semestre clos le 30 juin 2024, présenté par source de financement, et rappel des soldes du semestre clos le 30 juin 2022, aux fins de comparaison – Tableau 2.
- Observations succinctes sur les résultats financiers pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024.
- Trésorerie pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024 et prévisions pour le reste de l'année 2024 (au titre du Programme ordinaire).

Résultats financiers pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024

Tableau 1

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
Au 30 juin 2024

(en milliers d'USD) — Montants non vérifiés / Montants vérifiés

	Fonds		Total	
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	30/06/2024	31/12/2023
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	528 924	661 393	1 190 317	1 917 882
Placements – court terme	-	1 706 745	1 706 745	1 002 936
Contributions à recevoir des membres et du PNUD	337 113	13 687	350 800	227 273
À déduire: Provision pour retard des contributions	(55 906)	(11 789)	(67 695)	(66 746)
Créances	38 693	8 133	46 826	59 526
Placements – long terme	624 220	-	624 220	608 121
TOTAL DE L'ACTIF	**1 473 044**	**2 378 169**	**3 851 213**	**3 748 992**
PASSIF				
Contributions reçues à l'avance	-	1 786 672	1 786 672	1 930 223
Dépenses non réglées	51 095	561 314	612 409	704 539
Dettes	72 303	-	72 303	81 711
Recettes constatées d'avance	121 583	-	121 583	86 691
Plans en faveur du personnel	1 000 698	-	1 000 698	982 299
TOTAL DU PASSIF	**1 245 680**	**2 347 986**	**3 593 666**	**3 785 463**
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS				
Fonds de roulement	25 745	-	25 745	25 745
Compte de réserve spécial	48 580	-	48 580	46 223
Compte des dépenses d'équipement	51 800	-	51 800	53 960
Compte des dépenses de sécurité	23 986	-	23 986	28 233
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	-	30 183	30 183	45 038
Plus-values / (Moins-values) latentes sur les placements	53 358	-	53 358	31 452
(Gains actuariels) / Pertes actuarielles	610 286	-	610 286	610 286
Solde des fonds (déficit) en fin de période	(586 391)	-	(586 391)	(877 407)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS	**227 364**	**30 183**	**257 547**	**(36 471)**
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS	**1 473 044**	**2 378 169**	**3 851 213**	**3 748 992**

Tableau 2

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
Semestre clos le 30 juin 2024

(en milliers d'USD)

	Fonds		Total	
	Fonds général et fonds apparentés	**Fonds fiduciaires et PNUD**	**30/06/2024**	**30/06/2022**
RECETTES:				
Contribution des États membres	506 337	-	506 337	484 517
Contributions volontaires	25 560	720 405	745 965	526 627
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	77	2 304	2 381	727
Activités financées conjointement	12 222	-	12 222	10 498
Recettes accessoires	64 075	-	64 075	(5 511)
Rendement des placements – long terme	(5 649)	-	(5 649)	(18 642)
Autres recettes accessoires nettes	7 639	-	7 639	7 327
(Pertes) / Gains de change	(12 626)	-	(12 626)	(11 787)
TOTAL DES RECETTES	**597 635**	**722 709**	**1 320 344**	**993 756**
DÉPENSES:				
Programme ordinaire	255 762	-	255 762	218 903
Projets	-	722 709	722 709	500 884
TOTAL DES DÉPENSES	**255 762**	**722 709**	**978 471**	**719 787**
EXCÉDENTS DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	**341 873**	**-**	**341 873**	**273 969**
Intérêts débiteurs liés aux obligations relatives au personnel	(20 019)	-	(20 019)	(16 349)
Provision pour contributions à recevoir et autres actifs	4	-	4	-
Recettes constatées d'avance	(34 892)	-	(34 892)	(35 041)
Variation nette du compte des dépenses d'équipement	2 160	-	2 160	(3 011)
Variation nette du compte des dépenses de sécurité	4 247	-	4 247	2 504
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	**293 373**	**-**	**293 373**	**222 072**
Virement d'intérêts sur les comptes de donateurs	-	-	-	1 270
Virements nets des / (vers les) réserves				
Compte de réserve spécial	(2 357)	-	(2 357)	(992)
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment	(877 407)	-	(877 407)	(964 334)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	**(586 391)**	**-**	**(586 391)**	**(741 984)**

Observations succinctes sur les résultats financiers pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024

Situation de trésorerie et contributions non acquittées

2. La trésorerie de l'Organisation (Fonds général), qui comprend les équivalents de trésorerie, s'élevait à 528,9 millions d'USD au 30 juin 2024, contre 422,4 millions au 31 décembre 2023.

Placements – court terme

3. La valeur des placements à court terme au 30 juin 2024 était de 1 706,7 millions d'USD. En y ajoutant les dépôts à terme et les liquidités, soit 1 076,4 millions d'USD (présentés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie), on atteignait un moment total de 2 783,1 millions d'USD (2 787,9 millions d'USD au 31 décembre 2023). Il s'agit essentiellement du solde restant à dépenser des contributions volontaires apportées par des partenaires fournisseurs de ressources pour financer l'exécution de projets, ainsi que des engagements non réglés au titre de projets financés par des fonds fiduciaires.

4. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis d'Amérique, la stratégie prudente de la FAO, qui mise sur des placements à faible risque, a permis d'obtenir un rendement de 2,58 pour cent au cours la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024. Ce rendement est demeuré supérieur de 10 points de base à la valeur moyenne pondérée de l'indice de référence, qui était de 2,48 pour cent.

Placements – long terme

5. Les portefeuilles de placements à long terme représentent la part des placements mise en réserve pour financer les plans en faveur du personnel. Leur valeur a augmenté, passant de 608,1 millions d'USD au 31 décembre 2023 à 624,2 millions d'USD au 30 juin 2024.

6. Le rendement des portefeuilles de placements à long terme au 30 juin 2024 était de 2,70 pour cent, contre un rendement de référence de 3,10 pour cent, c'est-à-dire inférieur de 40 points de base à l'indice de référence combiné.

7. L'augmentation de la valeur des portefeuilles s'explique par la bonne rentabilité des actions depuis le début de l'année 2024. Porté par la résilience des marchés d'actions développés et notamment par le secteur technologique, le taux de rendement des avoirs mondiaux en actions de la FAO a atteint 9,86 pour cent, performance toutefois inférieure à l'indice de référence spécifique de 11 pour cent, qui s'explique par la mauvaise performance du portefeuille d'actions des marchés émergents. Les actifs mondiaux à revenu fixe de la FAO ont enregistré un rendement annuel négatif, de -4,37 pour cent, conformément à leur indice de référence spécifique, sous l'effet conjugué de l'inflation persistante et de la réévaluation des prévisions concernant les mesures relatives à la politique monétaire des banques centrales.

Plans en faveur du personnel

8. La FAO dispose de cinq plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS);
- l'assurance-maladie après cessation de service – personnel recruté localement (AMACS-L);
- le régime des indemnités pour cessation de service (RICS);
- le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI);
- le Fonds des indemnités de départ (FID).

9. Les résultats de la dernière évaluation actuarielle en date, arrêtée au 31 décembre 2023, et les besoins et préoccupations en matière de financement qui en découlent ont été présentés au Comité financier, à sa 199e session, dans le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2023* (FC 199/4).

10. Le total des obligations contractées au titre de ces plans au 30 juin 2024 représentait 1 000,7 millions d'USD, soit une augmentation de 18,4 millions d'USD par rapport au solde de 982,3 millions d'USD constaté au 31 décembre 2023.

11. Au 30 juin 2024, les obligations non financées au titre des plans en faveur du personnel s'élevaient à 376,5 millions d'USD et se répartissaient comme suit: 302,0 millions d'USD pour l'assurance-maladie après cessation de service, 67,9 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ, et 6,6 millions pour l'assurance-maladie après cessation de service – personnel recruté localement. Le graphique 1 décompose le montant total des obligations actuarielles, par plan et par situation de financement.

Graphique 1

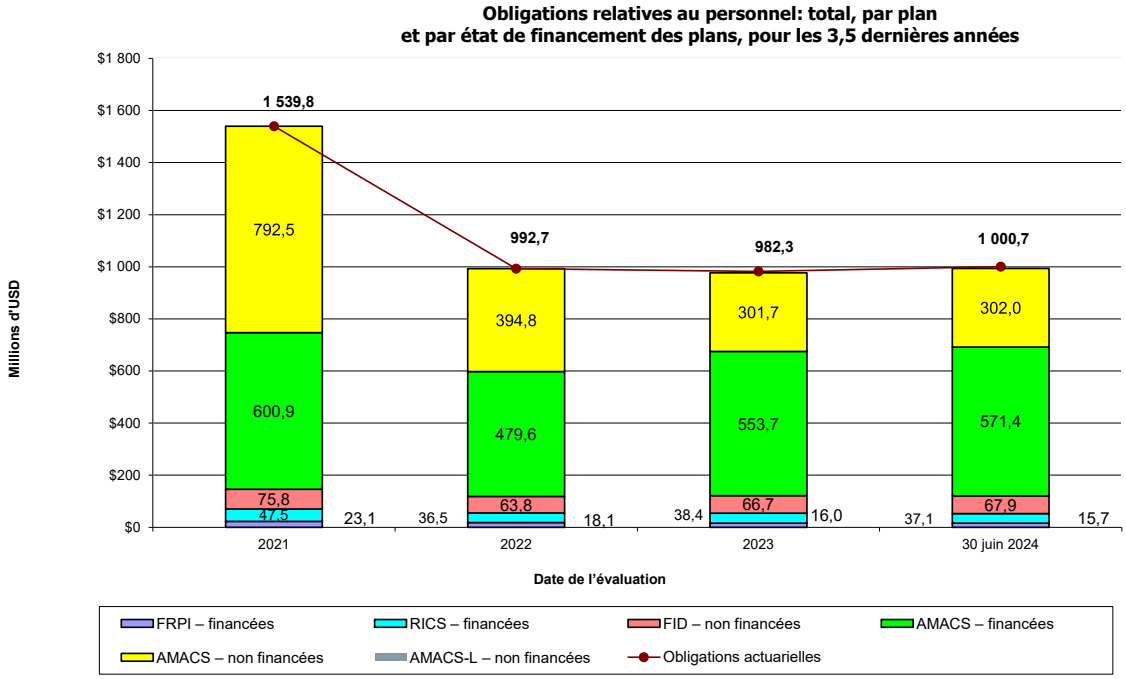

Solde du Fonds général et des fonds apparentés

12. Au 30 juin 2024, le solde du Fonds général (déficit) se chiffrait à 586,4 millions d'USD, contre 877,4 millions d'USD au 31 décembre 2023 et 742,0 millions d'USD au 30 juin 2022, qui correspond à la période de comparaison établie pour l'exercice biennal précédent.

13. La réduction de 291,0 millions d'USD du déficit du Fonds général au cours de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2024 est due à la comptabilisation des recettes d'une année entière de contributions mises en recouvrement auprès des États membres, contre seulement six mois de dépenses à la date de clôture des comptes. Le déficit se creusera donc progressivement pendant le reste de l'année et devrait se clôturer, à la fin de 2024, à une valeur similaire à celle du déficit déclaré au 31 décembre 2023.

14. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa 199e session, la partie B du rapport comprend des détails supplémentaires sur les autres facteurs qui ont contribué au solde déficitaire du Fonds général et des fonds apparentés.

Mise en œuvre du PCT

15. Comme le montre le graphique 2, les fonds approuvés pour les activités au titre du PCT en regard des crédits ouverts pour 2024-2025 se situent à un niveau comparable à celui des exercices biennaux précédents. La rationalisation des politiques et procédures opérationnelles a contribué à cette amélioration souhaitable et facilitera également la fourniture rapide des ressources.

Graphique 2

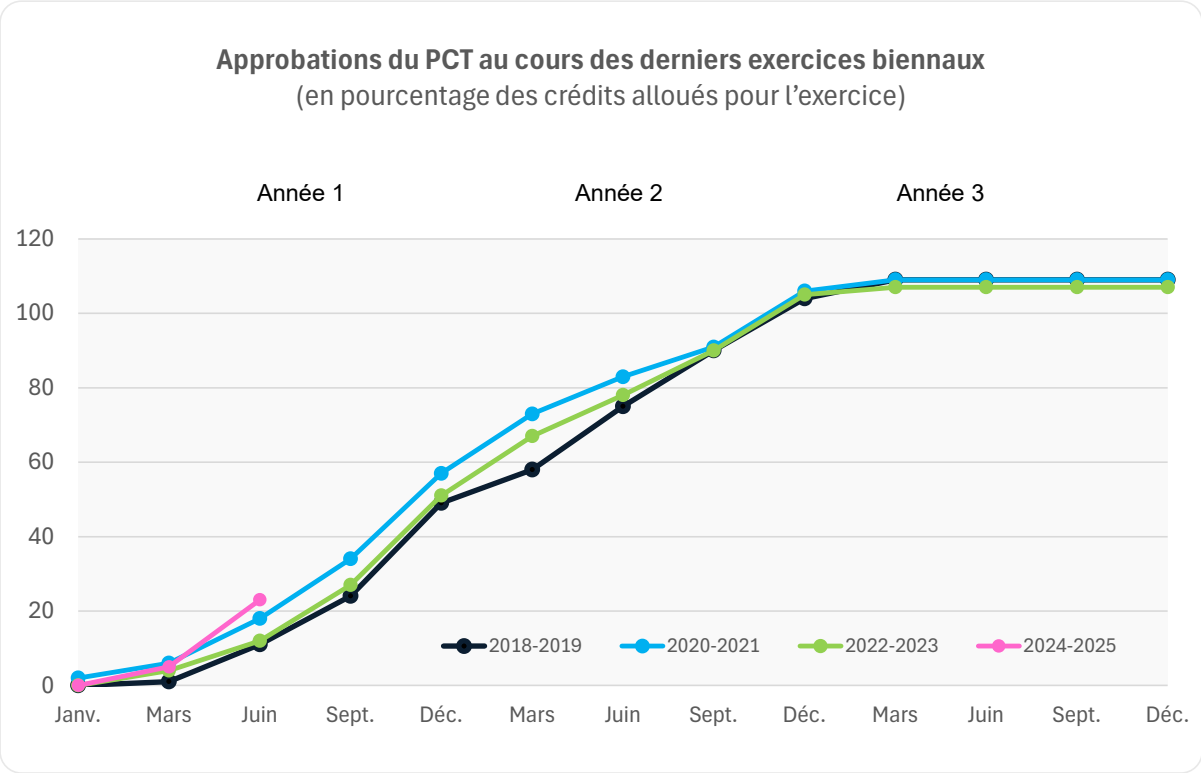

16. Au 30 juin 2024, l'enveloppe totale des projets du PCT approuvés au titre de l'ouverture de crédits nette de 135,8 millions d'USD pour 2022-2023 était de 145,8 millions d'USD. Le dépassement de 9 pour cent visait à garantir l'utilisation intégrale des crédits au 31 décembre 2025, sachant que le taux moyen des dépenses liées aux projets du PCT est inférieur à 100 pour cent des budgets approuvés.

17. Au 30 juin 2024, des projets du PCT d'une valeur totale de 31,3 millions d'USD avaient été approuvés au titre de l'ouverture de crédits nette de 138,5 millions d'USD pour 2024-2025, ce qui correspond à un taux d'approbation de 22,6 pour cent, un pourcentage à rapprocher de la moyenne de 14,9 pour cent enregistrée au cours des quatre derniers exercices biennaux à la même date.

18. Les tableaux 3 et 4 présentent les données sur l'approbation ventilées par région au 30 juin 2024. Un taux d'approbation de 100 pour cent est dépassé dans toutes les régions par rapport aux crédits ouverts pour 2022-2023. Les fonds alloués au siège qui n'étaient pas nécessaires au titre de la composante interrégionale ont été utilisés au titre de la composante relative aux situations d'urgence.

Tableau 3 – Approbations du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2022-2023 (au 30 juin 2024)

Région	Crédits alloués	Approbations	Approbations/crédits alloués
	Aide au développement		
Afrique	44 280 717	47 812 000	108,0 %
Asie	27 162 765	29 257 000	107,7 %
Europe	11 070 179	**11 922 000**	107,7 %
Projets interrégionaux	4 050 066	1 640 000	40,5 %
Amérique latine	19 926 323	21 520 000	108,0 %
Proche-Orient	9 058 611	9 810 797	108,3 %
Total partiel	**115 548 661**	**121 961 797**	**105,6 %**
	Assistance d'urgence		
Afrique		10 600 000	
Asie		3 900 000	
Europe		**2 900 000**	
Projets interrégionaux		-	
Amérique latine		3 670 000	
Proche-Orient		**2 800 000**	
Total partiel	**20 250 328**	**23 870 000**	**117,9 %**
Total général	**135 798 989**	**145 831 797**	**107,4 %**

Tableau 4 – Approbations du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2024-2025 (au 30 juin 2024)

Région	Crédits alloués	Approbations	Approbations/crédits alloués
	Aide au développement		
Afrique	45 868 023	**6 578 000**	14,3 %
Asie	27 886 679	**3 212 000**	11,5 %
Europe	**9 434 674**	**1 297 000**	13,8 %
Projets interrégionaux	3 993 891	890 000	12,5 %
Amérique latine	**20 782 561**	**11 113 000**	53,5 %
Proche-Orient	**9 765 038**	100 000	1,0 %
Total partiel	**117 730 866**	**22 800 000**	**19,4 %**
	Assistance d'urgence		
Afrique		3 500 000	
Asie		1 800 000	
Europe		250 000	
Projets interrégionaux		-	
Amérique latine		**1 500 000**	
Proche-Orient		**1 500 000**	
Total partiel	**20 776 035**	**8 550 000**	**41,2 %**
Total général	**138 506 901**	**31 350 000**	**22,6 %**

19. Le graphique 3 présente l'évolution des dépenses au titre du PCT aux fins de comparaison avec l'état des dépenses de l'exercice biennal 2022-2023 et des crédits ouverts en 2024, arrêté au 30 juin 2024. Le paragraphe 3 de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation indique que «les crédits votés par la Conférence pour le Programme de coopération technique ainsi que tous fonds transférés au Programme de coopération technique au titre de l'article 4.5 b du Règlement financier couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés ou transférés». Les dépenses au titre du PCT sont ainsi réparties sur quatre ans.

20. Les flux de dépenses sont étroitement liés à la période à laquelle ont lieu les approbations (voir le graphique 2 ci-dessus), notamment en ce qui concerne les projets d'intervention d'urgence, qui comprennent généralement des composantes d'achat importantes donnant lieu à des pics de dépenses au cours de certaines années. Par conséquent, les variations observées dans les taux d'exécution mensuels moyens d'une année donnée ne sont pas nécessairement liées à un problème d'exécution particulier. Les dépenses mensuelles moyennes cumulées au titre du PCT pour le semestre clos le 30 juin 2024 s'élevaient toutefois à 5,7 millions d'USD, soit un bon résultat par rapport aux dépenses pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2022, qui étaient de 5,4 millions d'USD.

21. Au 30 juin 2024, les soldes non dépensés sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2022-2023 étaient de 55,9 millions d'USD, ce qui représente 64,4 pour cent du montant reporté au 31 décembre 2023 en vue d'être utilisé au cours de l'exercice 2024-2025, soit 86,7 millions d'USD. À ce stade, on s'attend à ce que les crédits soient entièrement dépensés d'ici à la fin de l'année 2025.

22. Au 30 juin 2024, le total des montants non dépensés sur les crédits ouverts pour l'exercice 2024 s'élevait à 65,7 millions d'USD (contre 64,7 millions d'USD disponibles sur les crédits ouverts pour l'exercice 2022, au 30 juin 2022). Ce montant pourra être utilisé jusqu'au 31 décembre 2027.

Graphique 3

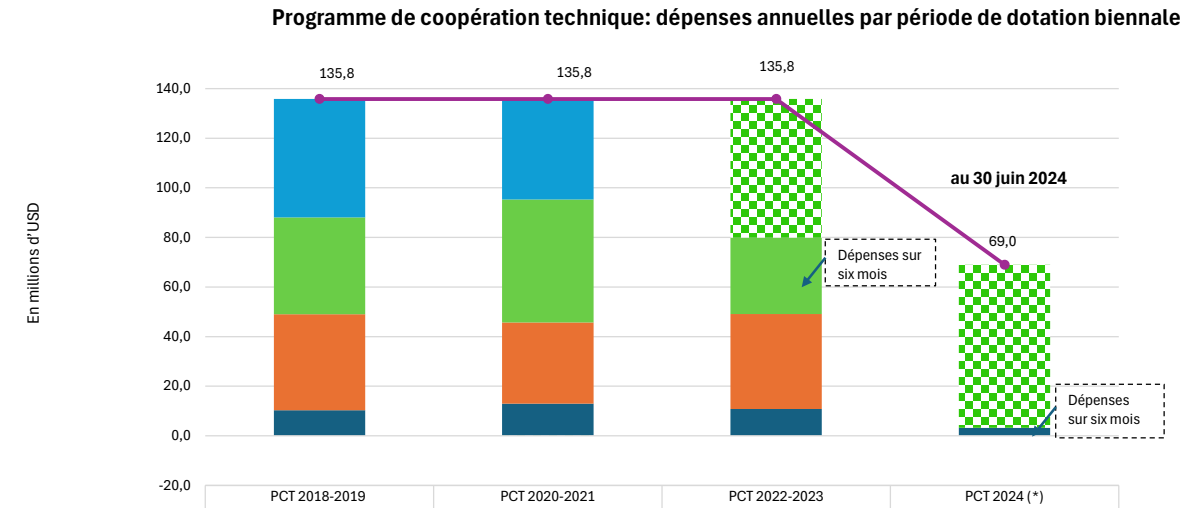

	PCT 2018-2019	PCT 2020-2021	PCT 2022-2023	PCT 2024 (*)
Crédits non dépensés	0,0	0,0	55,9	65,7
Dép. 4e année	47,7	40,5	0,0	0,0
Dép. 3e année	39,1	49,6	30,8	0,0
Dép. 2e année	38,7	32,7	38,3	0,0
Dép. 1re année	10,3	13,0	10,8	3,3
Crédits exerc. biennal	135,8	135,8	135,8	69,0

Notes:
Ouvertures de crédits biennales – source: Résolution de la Conférence sur le budget pour l'exercice biennal pertinent.
Dépenses – source: États financiers vérifiés pour la période allant de l'exercice 2018-2019 jusqu'au 31 décembre 2023; états financiers non vérifiés pour le semestre arrêté au 30 juin 2024.
Les crédits ouverts au titre du PCT 2024 reflète la part annuelle des crédits ouvert pour 2024-2025 au titre du PCT.

Pertes de change

23. Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, l'Organisation a enregistré une perte de change nette de 12,6 millions d'USD, dont:

- 15,0 millions d'USD de pertes nettes liées aux conversions EUR-USD[1] (hors liquide);
- 2,4 millions d'USD de gains de change nets effectivement enregistrés par l'Organisation et transférés vers le Compte de réserve spécial.

Contributions volontaires

24. La catégorie «Fonds fiduciaires et fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)» comprend les activités mises en œuvre au moyen de projets et financées par des contributions volontaires, y compris celles du PNUD.

25. Les contributions reçues à l'avance et destinées aux fonds fiduciaires et au fonds du PNUD s'élevaient à 1 786,7 millions d'USD au 30 juin 2024, contre 1 886,4 millions d'USD au 31 décembre 2023. Ces montants représentent la part des contributions volontaires reçues de divers donateurs qui n'a pas encore été utilisée pour la mise en œuvre des projets auxquels elles sont destinées.

26. Le tableau 5 présente une analyse des contributions aux fonds fiduciaires reçues[2] des donateurs au cours du semestre s'achevant le 30 juin 2024. Ce tableau donne la liste des 25 principaux bailleurs pour la période considérée et le classement pour une période équivalente lors de l'exercice biennal précédent, aux fins de comparaison.

[1] Les écarts de change se produisent au moment de la réception des contributions mises en recouvrement et lors de la conversion du solde des contributions en fin d'exercice.

[2] Aux fins de l'exécution de ses activités, la FAO a également mis en place un système complet de suivi de l'approbation des contributions volontaires, enregistrées au moment où les fonds fiduciaires sont approuvés par les partenaires fournisseurs de ressources et sont devenus opérationnels. Généralement, à ce moment, seule une partie des fonds a été reçue par la FAO. Ce modèle échelonné de réception des sommes destinées aux fonds fiduciaires explique la différence entre les chiffres correspondant aux «contributions reçues» dans le présent document et les chiffres des «contributions approuvées» publiés ailleurs.

Tableau 5 – Analyse des contributions volontaires reçues

	Semestre allant jusqu'au 30 juin 2024	en milliers d'USD
(1)	États-Unis d'Amérique	110 461
(2)	Union européenne	73 323
(3)	Fonds pour l'environnement mondial	64 007
(4)	Banque mondiale	59 675
(5)	Fonds vert pour le climat	32 319
(6)	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires	25 042
(7)	Japon	20 810
(8)	Soudan du Sud*	18 819
(9)	Le Fonds de lutte contre les pandémies	16 325
(10)	Fonds fiduciaire conjoint administré par le PNUD	16 116
(11)	Italie	14 059
(12)	Canada	13 464
(13)	Royaume-Uni	10 854
(14)	Somalie*	10 075
(15)	Allemagne	9 416
(16)	Belgique	9 327
(17)	Fonds international de développement agricole	8 120
(18)	République de Corée	8 048
(19)	Fédération de Russie	7 928
(20)	Suède	7 745
(21)	Mexique**	7 427
(22)	Suisse	6 268
(23)	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	6 023
(24)	Danemark	5 718
(25)	République démocratique du Congo*	4 832
	25 principaux donateurs	**566 202**
	Autres donateurs	78 305
	Total	**644 507**

Notes:
* Fonds provenant de fonds fiduciaires unilatéraux
** Sur ce montant, 6 227 USD proviennent de fonds fiduciaires unilatéraux.

	Semestre allant jusqu'au 30 juin 2022	en milliers d'USD
(1)	Fonds vert pour le climat	103 967
(2)	Union européenne	91 970
(3)	Fonds pour l'environnement mondial	71 890
(4)	États-Unis d'Amérique	69 878
(5)	Banque asiatique de développement	60 020
(6)	Banque mondiale	52 159
(7)	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires	46 359
(8)	Chine	30 570
(9)	Allemagne	29 185
(10)	Fonds fiduciaire conjoint administré par le PNUD	17 042
(11)	Arabie saoudite*	15 333
(12)	Suède	14 939
(13)	Pays-Bas	14 302
(14)	Soudan du Sud*	13 654
(15)	République centrafricaine*	13 635
(16)	Japon	11 906
(17)	République de Corée	8 152
(18)	Belgique	7 902
(19)	Royaume-Uni	7 256
(20)	Madagascar*	6 811
(21)	Colombie*	6 756
(22)	Fonds pour la consolidation de la paix	6 154
(23)	République démocratique du Congo*	5 791
(24)	Fondation Mastercard	5 616
(25)	UNICEF	4 675
	25 principaux donateurs	**715 923**
	Autres donateurs	71 389
	Total	**787 312**

Notes:
* Fonds provenant de fonds fiduciaires unilatéraux

27. Les chiffres présentés dans le tableau 5 ci-dessus correspondent aux contributions effectives reçues au cours du semestre clos le 30 juin 2024 et sont fonction à la fois du calendrier d'exécution des projets et du déblocage des fonds par les partenaires fournisseurs de ressources dans le cadre d'accords de fonds fiduciaires approuvés au cours de l'année en cours et des années précédentes. De janvier à juin 2024, la FAO a mobilisé un montant total de 717 millions d'USD de contributions volontaires en faveur de nouveaux fonds fiduciaires approuvés par les partenaires fournisseurs de ressources, soit 64 pour cent de l'objectif fixé pour 2024, à savoir 1 125 millions d'USD. Le tableau 5 comprend les contributions faites par les partenaires fournisseurs de ressources à des projets et programmes multidonateurs. On trouvera au tableau 6 ci-après une analyse plus poussée des contributions destinées aux projets et programmes multidonateurs.

Tableau 6 – Analyse des contributions volontaires reçues en faveur des fonds fiduciaires multilatéraux

	Semestre allant jusqu'au 30 juin 2024	en milliers d'USD
(1)	Union européenne	14 128
(2)	Danemark	3 806
(3)	Belgique	3 683
(4)	Royaume-Uni	2 507
(5)	Suisse	1 439
(6)	Norvège	1 235
(7)	Australie	989
(8)	Espagne	873
(9)	Irlande	823
(10)	Canada	806
	10 principaux donateurs	**30 289**
	Autres donateurs	7 934
	Total	**38 223**

	Semestre allant jusqu'au 30 juin 2022	en milliers d'USD
(1)	Belgique	6 116
(2)	Union européenne	5 834
(3)	Italie	2 593
(4)	Finlande	2 312
(5)	Suède	1 968
(6)	Suisse	1 287
(7)	Émirats arabes unis	1 005
(8)	Türkiye	497
(9)	Allemagne	456
(10)	Libye	438
	10 principaux donateurs	**22 506**
	Autres donateurs	7 368
	Total	**29 874**

28. Les recettes correspondant à des contributions volontaires indiquées dans le tableau 2 sont comptabilisées proportionnellement au degré d'achèvement des activités de projet, mesuré sur la base des dépenses. Pour le semestre clos le 30 juin 2024, les revenus comptabilisés au titre des projets des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD s'élevaient à 722,7 millions d'USD, contre 500,9 millions d'USD comptabilisés au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

Trésorerie pour le semestre clos le 30 juin 2024 et prévisions pour le reste de l'année 2024 (au titre du Programme ordinaire)

29. Le graphique 4 ci-après présente la position effective du solde de trésorerie consolidée à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie) du Programme ordinaire de l'Organisation, établie en fin de mois et arrêtée au 30 juin 2024, qui s'établit à 528,9 millions d'USD, ainsi que la position prévisionnelle jusqu'au 31 décembre 2024. Tous les montants sont indiqués en millions d'USD.

30. Au 30 juin 2024, 51,7 pour cent des contributions au titre de 2024 avaient été acquittées, soit un taux de recouvrement supérieur à celui de l'année précédente à la même période (48,5 pour cent). Des précisions sur l'état des contributions courantes et des arriérés au 30 juin 2024 sont présentées dans le document portant la cote FC 202/INF/2.

31. Compte tenu des calendriers de paiement passés et du montant des liquidités du Programme ordinaire au 30 juin 2024, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2024. Les prévisions actuelles sont établies par comparaison avec la situation générale de l'année précédente, qui est analogue, et elles sont susceptibles d'être ajustées lorsque les membres auront confirmé les dates de versement prévues. La réalisation des prévisions figurant au graphique 4 ci-après dépendra donc de la date de versement effective des plus grosses contributions dues pour 2024.

Graphique 4

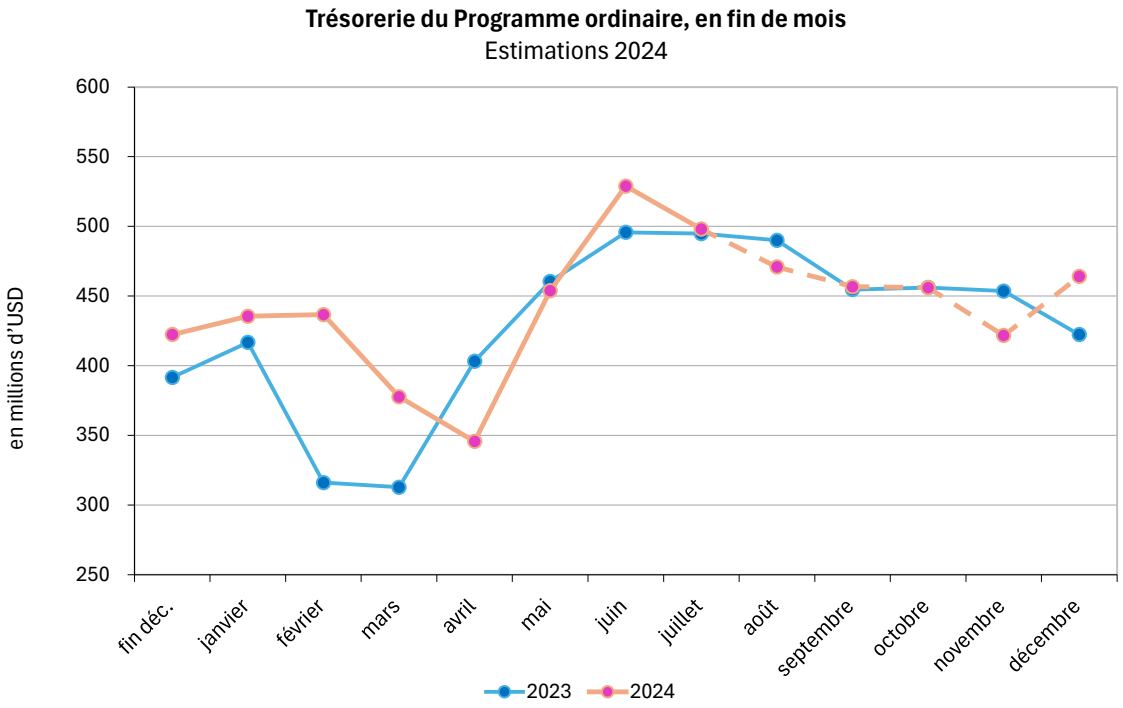
Trésorerie du Programme ordinaire, en fin de mois
Estimations 2024
en millions d'USD
600
550
500
450
400
350
300
250
fin déc.
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
2023
2024

PARTIE B

Introduction

32. À sa 199e session, les membres du Comité financier ont demandé à celui-ci de donner des précisions supplémentaires sur les principaux facteurs ayant contribué au déficit du Fonds général et des fonds apparentés et de lui communiquer des informations détaillées au sujet des incidences sur la santé financière de l'Organisation qu'aura le remboursement des intérêts courus sur les contributions volontaires aux partenaires fournisseurs de ressources.

33. Le déficit du Fonds général correspond au résultat cumulatif enregistré jusqu'à présent de toutes les cotisations des membres, ainsi que les recettes accessoires et autres revenus, qui sont contrebalancés par les dépenses cumulatives engagées pour l'exécution du Programme de travail[3].

34. Le solde du Fonds général, ainsi que celui du Fonds de roulement, dont le montant autorisé s'élève à 25,7 millions d'USD, et du Compte de réserve spécial, qui est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraîneraient des fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues, forment ensemble le solde du Fonds général et des fonds apparentés. Les soldes du Fonds général et des fonds apparentés à la clôture de l'exercice biennal le plus récent, soit le 31 décembre 2023, sont présentés dans le tableau 7:

Tableau 7

	Millions d'USD
Fonds général (déficit)	(877,4)
Fonds de roulement	25.7
Compte de réserve spécial	46,2
Déficit du Fonds général et des fonds apparentés au 31 décembre 2023 – Total	**(805,4)**

Analyse historique du déficit du Fonds général et des fonds apparentés

35. Entre le 31 décembre 1997, date à laquelle l'Organisation a fait état pour la dernière fois d'un solde positif (27,4 millions d'USD), et le 31 décembre 2023, le solde net total du Fonds général et des fonds apparentés a reculé de 832,8 millions d'USD. Les principaux facteurs ayant contribué à cette baisse sont résumés dans le tableau 8:

Tableau 8

	Millions d'USD
Solde excédentaire du Fonds général et des fonds apparentés au 31 décembre 1997[4]	27,4
Baisse des provisions pour contributions	55,6
Obligations non financées au titre de l'AMACS ou du Fonds des indemnités de départ	(999,1)
Dépenses non inscrites au budget	(59,3)
Autre excédent/déficit (1998-2023)	169,9
Déficit du Fonds général et des fonds apparentés au 31 décembre 2023 – Total	**(805,4)**

36. *Baisse des provisions pour contributions*: Avant 2006-2007, la politique de l'Organisation consistait à comptabiliser une provision générale pour 100 pour cent du montant des contributions dues par les membres jusqu'à ce que celles-ci soient recouvrées. Depuis, l'Organisation a révisé sa politique de telle sorte qu'une provision n'est enregistrée pour ces contributions que lorsqu'elles sont restées impayées pendant plus de deux ans, ou dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la contribution n'est pas considérée comme recouvrable. Le fait de réduire cette provision entre la fin du

[3] CL 175/11, paragraphe 8, alinéas c et f.
[4] Document C 99/5, page 5.

mois de décembre 1997 et la fin de l'année 2023 a permis de relever le solde du Fonds général de 55,6 millions d'USD.

37. *Obligations non financées de l'assurance-maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés*: À compter de 1997, l'Organisation a progressivement comptabilisé la valeur totale des obligations de dépenses du plan d'assurance-maladie après la cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés, comme l'a établi l'évaluation actuarielle externe. Les obligations de dépenses concernant l'assurance-maladie après la cessation de service, au titre des services passés, correspondent à la part des demandes de remboursement des prestations médicales que l'Organisation doit prendre en charge pour les retraités, pendant toute leur vie, sur la base de leurs années de service à la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses liées aux services en cours, qui sont un élément ordinaire des dépenses de personnel et sont financés par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal.

38. Les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance-maladie après la cessation de service, au titre des services passés, n'ont jamais été financées par les crédits inscrits au Programme de travail et budget. Le Programme de travail et budget (PTB) finance les coûts afférents aux services en cours (c'est-à-dire les droits des fonctionnaires en service au cours de l'exercice biennal considéré), mais les droits acquis, au cours de périodes précédentes, par les fonctionnaires ayant cessé leur service (c'est-à-dire les obligations au titre des services passés) sont financés par un mécanisme qui ne prévoit qu'un financement partiel. Entre 2004 et 2017, la Conférence a approuvé le principe de contributions supplémentaires des membres, destinées à financer les obligations au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, à hauteur de 14,1 millions d'USD. À partir de 1998, le déficit du Fonds général et des fonds apparentés a augmenté de 899,5 millions d'USD, en raison de coûts non financés au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

39. Les indemnités de départ comprennent le paiement des congés annuels accumulés, les indemnités de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les frais de voyage de rapatriement, auxquels les membres du personnel ont droit lorsqu'ils quittent l'Organisation. Les obligations de dépenses à tout moment sont le résultat d'une estimation actuarielle du montant des droits acquis par les fonctionnaires en activité. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire le montant des droits qui seront acquis par les fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), il n'existe en revanche aucun mécanisme pour financer cette partie des obligations de dépenses relatives au personnel pour des périodes antérieures (c'est-à-dire pour les services passés). Ces obligations de dépenses liées aux services passés n'ont jamais été financées par les crédits budgétaires du Programme de travail. À partir de 1998, le déficit du Fonds général et des fonds apparentés a augmenté de 99,6 millions d'USD, en raison de coûts non financés au titre du Fonds des indemnités de départ après la cessation de service. Ce montant, ajouté à celui de 899,5 millions d'USD lié aux coûts non financés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, explique le chiffre de 999,1 millions d'USD figurant au tableau 8.

40. *Dépenses non inscrites au budget*: À partir de 1998, des dépenses non inscrites au budget, d'un montant total de 59,3 millions d'USD, n'étaient pas provisionnées, ce qui a contribué à aggraver le déficit du Fonds général et des fonds apparentés:

a) Les résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-1999 et 2000-2001, respectivement. Les coûts connexes, s'élevant respectivement à 10,6 millions d'USD[5] et à 8,4 millions d'USD[6], ont été imputés au Fonds général.

[5] C 2001/5, page 14, note 11.
[6] C 2003/5, page 10, note 10.

b) Des paiements supérieurs aux montants déterminés par l'évaluation actuarielle pour le Fonds des indemnités de départ, respectivement de 9,4 millions d'USD[7] en 2002-2003, 2,9 millions d'USD en 2004-2005[8] et 8,2 millions d'USD en 2006-2007[9], ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant.

c) Des coûts de service courants non inscrits au budget, d'un montant de 13,4 millions d'USD[9] au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant en 2006-2007.

d) Un montant de 6,4 millions d'USD[9] a été imputé au Compte de réserve spécial en 2006-2007 pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux du siège.

41. *Autres excédents/déficits nets (1998-2023)*: Depuis1998, et jusqu'au 31 décembre 2023, l'Organisation a enregistré d'autres excédents nets, d'un montant de 169,9 millions d'USD. Il s'agit principalement des éléments suivants:

a) Des excédents budgétaires au titre d'exercices biennaux, d'un montant de 70,0 millions d'USD, dont il faut déduire les montants autorisés par la Conférence, soit 33,7 millions d'USD, à reporter et à dépenser intégralement au cours d'exercices biennaux ultérieurs, c'est-à-dire un montant total net de 36,3 millions d'USD.

b) Des fonds d'un montant de 9,8 millions d'USD, injectés au Fonds de roulement et au Compte de réserve spécial pendant la période 1998-2023.

c) D'autres excédents, d'un montant de 123,8 millions d'USD pendant la période 1998-2023 provenant de recettes accessoires nettes, chiffre supérieur à l'estimation figurant dans la résolution relative aux ouvertures de crédits. Sur ce montant, 75,2 millions d'USD ont été générés pendant l'exercice biennal 2022-2023, dont 60,1 millions d'USD provenant du rendement des placements à court terme, retenus par le Fonds général en raison de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis d'Amérique, et 15,1 millions d'USD liés à l'abandon d'engagements non liquidés accumulés à la fin de l'exercice biennal précédent.

Incidence du remboursement du produit des placements aux partenaires fournisseurs de ressources sur la santé financière de l'Organisation

42. Depuis janvier 1998, l'Organisation a crédité 219,5 millions d'USD provenant du rendement net du placement des soldes de projets financés par des contributions volontaires visant à financer l'exécution de projets, sachant que 86,4 millions d'USD ont été crédités au cours du seul exercice biennal 2022-2023. Cette situation est conforme aux cadres et/ou accords de contribution pertinents conclus avec les partenaires fournisseurs de ressources et ces fonds sont transférés aux donateurs à la clôture financière des projets concernés, sauf indication contraire de la part des partenaires fournisseurs de ressources concernés.

43. Si l'Organisation avait pu conserver le produit de ces placements au lieu de le reverser aux partenaires fournisseurs de ressources, comme le prévoit le Règlement financier de la FAO (paragraphe 7.1), ces montants auraient été portés au compte des recettes accessoires du Fonds général, ce qui aurait permis d'en réduire davantage le déficit. Il importe toutefois de préciser que la rétention des fonds est subordonnée au fait que les politiques des partenaires fournisseurs de ressources de la FAO prévoient ou non la possibilité pour l'Organisation de conserver les fonds produits par les placements et d'apporter des amendements dans ce sens aux cadres et/ou accords de contribution pertinents.

[7] C 2005/5 A, page 12, note 10.
[8] C 2007/5 A, page 12, note 9.
[9] C 2009/ 5 A, page 7, note de bas de page nº 6.